



Une histoire de confiance  
A matter of trust



## Réseaux d'assainissement de l'eau

Une inspection sous accréditation pour renforcer la qualité des installations

Les réseaux d'assainissement permettent la collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales. Leur durée de vie dépend de la qualité de leur conception et de leur pose. Le contrôle de la qualité des réseaux d'assainissement est alors indispensable pour assurer la pérennité de ces réseaux, et ainsi garantir la protection de l'environnement et l'investissement mis en œuvre.

**Avoir recours à une inspection sous accréditation contribue à renforcer la qualité des contrôles effectués.**



### QUELLES SONT LES OBLIGATIONS À RESPECTER ?

Dans le cadre de la réception des travaux neufs, la réglementation spécifie que les contrôles préalables à la réception des réseaux neufs font l'objet d'un marché ou d'un contrat spécifique passé entre le maître d'ouvrage et un organisme d'inspection accrédité indépendant de l'entreprise chargée des travaux.

Ces contrôles, réalisés par des organismes accrédités, permettent de vérifier les performances structurelles, hydrauliques et d'étanchéité des réseaux d'assainissement neufs. Les résultats des contrôles permettront aux collectivités de faire procéder aux corrections nécessaires sur les réseaux avant leur mise en service.

### POURQUOI FAIRE APPEL À UN ORGANISME D'INSPECTION ACCRÉDITÉ ?

Avoir recours aux services d'un organisme accrédité permet de :

- Travailler avec un prestataire fiable et compétent respectant les bonnes pratiques en vigueur
- Investir dans l'avenir et réduire les risques de défauts non détectés.

### COMMENT VÉRIFIER QUE L'ORGANISME D'INSPECTION BÉNÉFICIE D'UNE ACCRÉDITATION POUR CONTRÔLER LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ?



Vous pouvez lui demander l'attestation d'accréditation et l'annexe technique associée prouvant qu'il bénéficie bien d'une accréditation pour effectuer ce type d'inspection. Vous pouvez vérifier directement sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) l'exactitude des informations transmises à partir du numéro d'accréditation qu'il vous a communiqué.

La marque d'accréditation ci-contre figurera alors sur le rapport d'inspection qui vous sera remis.

### LE COFRAC ET L'ACCRÉDITATION, KÉSAKO ?

Délivrée en France par le Comité français d'accréditation (Cofrac), l'accréditation reconnaît et atteste les compétences et l'impartialité des organismes de contrôle (laboratoires, organismes de certification ou d'inspection) dans tous les domaines. Elle est comparable à un processus d'audit, qui intervient comme un second niveau de contrôle. Chaque accréditation a une portée spécifique, c'est-à-dire un périmètre défini en fonction du secteur et/ou de l'environnement normatif de l'organisme accrédité.

Créé en 1994, le Cofrac est une association privée à but non lucratif. En France, il est l'unique instance nationale désignée et reconnue par l'Etat pour délivrer des accréditations : une activité de puissance publique et d'intérêt général.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains organismes ont également choisi de faire reconnaître de manière volontaire leur compétence pour le contrôle des réseaux d'assainissements déjà en service. Ces opérations techniques permettent aux exploitants de mieux gérer les réseaux existants, grâce à la localisation des fuites notamment, et ainsi de réaliser des économies d'échelle.

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

[linkedin.com/company/cofrac](https://www.linkedin.com/company/cofrac)

[twitter.com/cofrac\\_officiel](https://twitter.com/cofrac_officiel)

[youtube.com/c/CofracFrance](https://www.youtube.com/c/CofracFrance)

